PRECARITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE
pour un vrai plan de titularisation

Jeudi 20 janvier 2011, journée d'action

Rassemblement et conférence de presse

DRAGUIGNAN : 12 H 30-13h30 ***devant la Sous Préfecture***

LA GARDE : 16 H 30 place des Libertés ***(à côté de la mairie)***

Presque un an après les promesses de Nicolas Sarkozy, Georges Tron, ministre chargé de la Fonction Publique, a donc dévoilé le « plan de titularisation » du gouvernement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les dispositifs proposés sont loin, très loin, du compte !

Contraint de reconnaître le recours massif à l'emploi non-titulaire dans la Fonction Publique, le gouvernement envisage de *« moderniser »* les conditions d'emploi des agents contractuels de l'Etat, du secteur hospitalier et des collectivités locales, mais ignore à ce stade les dizaines de milliers de vacataires employés pour des missions permanentes ainsi que les dizaines de milliers de contrats aidés. **C'est ignorer l'existence d'une fraction importante du million de non-titulaires de la Fonction Publique et c'est tenter de diviser les différentes catégories entre elles.**

La réalité, c'est qu'au-delà de la diversité des situations, l'écrasante majorité des non-titulaires de la Fonction Publique est gérée en fonction de dispositions pour nombre d'entre elles en deçà du Code du Travail, et qu'elle est soumise de ce fait à l'arbitraire des employeurs publics.

Par ailleurs, le gouvernement envisage de n'ouvrir l'accès à concours visant à la titularisation qu'aux seuls CDI.

Au regard de la gravité des situations individuelles comme au regard des enjeux de service public, une toute autre approche est nécessaire.

Témoignages

« Quand j'ai annoncé que j'étais enceinte, jamais je n'aurais cru que cela se terminerait au tribunal. L'hôpital a refusé de renouveler mon contrat au motif que j'étais inapte physiquement. Le rapporteur public au Tribunal s'est même inquiété de cette étrange maladie pour une femme d'être enceinte.
L'hôpital a été condamné, mais combien de femmes contractuelles sont dans la même situation aujourd'hui et ne disent rien pour retrouver leur CDD après leur accouchement ! »
Sage-Femme dans un hôpital

« Pendant des années, je travaillais dans les écoles de Draguignan auprès des enfants : servir les repas, surveiller des enfants dans les inter classes, nettoyer des classes et des communs, surveiller des centres aérés. Puis la mairie a transféré mon emploi avec une délégation de service public à Avenance. Maintenant, je ne travaille plus avec les enfants. Du jour au lendemain, je me suis retrouvée dans une société privée, vendue avec la délégation de service au plus offrant, privée de ma dignité dans un emploi qui ne correspond plus du tout à ce que j'aimais. Je fais la cuisine, livre des collectivités, sur plusieurs terrains et souvent hors Draguignan. Plus de contact avec les enfants. Plus rien. » Territoriale

UD CGT du Var , 13 avenue de l'amiral Collet, ud83@cgt.fr,

En 2003, le Conseil d'Etat a rappelé que **les principes statutaires fondamentaux de la Fonction publique, sont** ***« destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité***. Un moyen d'assurer aux usagers un service public rendu de manière impartiale, par des agents préservés des pressions politiques et partisanes.

Un million d'agents non titulaires dans la Fonction publique
STOP A LA PRECARITE !

Etre taillable et corvéable à merci,

Etre privé de droits,

Avoir des salaires au rabais,

Subir l'arbitraire des renouvellements de contrat,

Craindre le chômage,

Avoir peur d'être malade,

Voir sa retraite compromise,

Vivre une insécurité permanente,

Subir les temps non complets

Etre divisés entre salariés

Etre payés en retard, au minimum pendant des années…

Témoignage

Un contrat de vacation, est fait lorsqu'il existe un besoin bien spécifique sur une durée limitée de formation. A ce jour et depuis 1 an et demi, je donne des cours dans une matière qui s'inscrit chaque année dans le cursus de la formation continue. Pour autant, on me refuse tout contrat même en CDD puisque trop coûteux. Une économie pour quel bénéfice ??
Quant à la rémunération, être vacataire ne permet pas de bénéficier d'une augmentation automatique de salaire liée à la grille indiciaire de l'Education Nationale. Quant au paiement du salaire, le 1er salaire est versé 1 mois après le commencement des cours (je commence en octobre, mon 1er salaire ne sera payé qu'à la fin du mois de novembre).. A cela s'ajoute, la non prise en charge d'un arrêt éventuel de maladie. » Formatrice au GRETA (EN)

TOUS ENSEMBLE POUR EXIGER

C'est un processus de titularisation des agents non-titulaires de la Fonction Publique qu'il faut mettre en œuvre dès maintenant, pour tous ceux exerçant leurs missions sur des besoins permanents.

Il s'agit de sortir de la précarité plus d'un million de non-titulaires, le plus souvent employés depuis des années, en reconnaissant leur travail, leur qualification et leur expérience.

Il s'agit ensuite de consolider et de garantir l'emploi public contre la politique de réduction des postes, de précarisation des budgets publics, de déqualification et de déresponsabilisation des agents.

Pour permettre aux agents de peser sur les négociations, la CGT appelle les agents titulaires et non-titulaires à agir ensemble pour l'emploi public et des droits pour tous.

La CGT appelle à faire du 20 janvier une journée d'action dans l'unité syndicale

UD CGT du Var, 13 avenue de l'amiral Collet, 83000 Toulon, ud83@cgt.fr